Accueil / Economie / Énergie

Soutien intercommunal pour le projet éolien d'Arfons



La communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois apporte son soutien la société Valorem contre le refus du Préfet du Tarn.Archives DDM



Énergie, Haute-Garonne

Publié le 09/06/2022 à 05:13

La communauté de communes a décidé d'apporter son soutien à la société Valorem, porteuse du projet d'extension du parc éolien d'Arfons, dans ses démarches contre le Préfet du Tarn qui a refusé d'accorder son autorisation.

L'extension du parc éolien d'Arfons (qui compte déjà 11 éoliennes) avec 6 machines supplémentaires, s'est invitée dans les débats du conseil communautaire de mardi soir. Un projet dont l'autorisation a été refusée par le Préfet du Tarn, à la société "Ramondens Energie" du Groupe Valorem, qui divise à la fois la population d'Arfons et des communes alentour mais aussi le conseil municipal du village. Pas étonnant alors si le président de la communauté de communes, Laurent Hourquet, y allait avec précaution avant de présenter ce dossier à l'ordre du jour, aux élus des 28 communes du Lauragais-Revel-Sorézois.

"La société va engager un recours hiérarchique auprès du ministère de la Transition Ecologique et sollicite notre soutien à ce projet éolien. Avant de prendre la décision de leur envoyer un courrier de soutien ou pas, je tenais à ce qu'on en débatte ouvertement entre nous", expliquait-il.

L'avis favorable du commissaire enquêteur

Laurent Hourquet rappelait qu'après l'enquête publique le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable avec plus de points positifs que négatifs. "Le Préfet a pris sa décision sur des arguments plus écologiques qu'économique", faisait remarquer le maire de Bellesserre, Jean-Marie Petit. "Il avance l'argument de l'impact sur le Canal du Midi et c'est étonnant", ajoutait Laurent Hourquet qui s'étonnait aussi que la communauté de communes n'ait pas été consultée lors de l'enquête publique. "Nous nous avons été sollicités", faisait remarque la maire de Sorèze, Marie-Lise Housseau. "En conseil municipal, on a examiné le projet et le seul impact négatif qu'on pouvait trouver c'est sur les paysages proches du bassin du Lampy qui fait partie de l'alimentation du Canal du Midi. Mais sur les plans on constate que les six nouvelles éoliennes en prolongement du parc existant, n'ont pas d'impact visuel sur le lac".

Adopté avec six abstentions

Le maire de Bellesserrre évoquait l'épineux contexte du développement durable. "C'est pour cela que nous créerons au sein de notre intercommunalité un groupe de réflexion sur les projets d'énergies renouvelables pour définir ce que nous acceptons et ce que nous ne voulons pas". On se souvient que la communauté de communes avait été confrontée à un mouvement de contestation pour un projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome de la Montagne Noire ; projet aujourd'hui abandonné. Au moment de passer au vote, la demande de la société Valorem était adoptée à la majorité moins six abstentions.









 \bowtie

Emile Gaubert

Voir les commentaires

80 destinations directes depuis Toulouse